

Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3730

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Acquisition de l'emprise du prolongement de la rue Santos Dumont, entre les rues Henri Pensier et Saint Gervais**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le prolongement de la rue Santos Dumont, entre la rue Henri Pensier et la rue Saint Gervais, est inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) après avoir figuré sur le plan d'occupation des sols (POS). Les dernières constructions situées sur cette emprise sont démolies et la livraison des deux immeubles d'habitation actuellement en cours d'édification le long de cette voie est prévue pour la fin de 2006. En conséquence, le moment est venu d'acquérir l'emprise de cette voie que se partagent trois propriétaires : la SA Sogerim Lyon, le Syndicat des copropriétaires du 2 ter, rue Saint Gervais et la SNC UTEI Santos-Dumont.

Aux termes des compromis de vente, il a été convenu que :

- la SA Sogerim Lyon céderait, à la Communauté urbaine, les parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 119, 112 et 116 de la section BR représentant en tout une superficie de 627 mètres carrés. Cette cession se ferait à titre gratuit pour une superficie de 153 mètres carrés, conformément aux prescriptions du permis de construire (PC) n° 69 388 95 00617 et au prix de 57 808,67 € pour le restant, soit 474 mètres carrés. Ce prix est conforme à l'estimation des domaines,

- le Syndicat des copropriétaires du 2 ter, rue Saint Gervais céderait, à la Communauté urbaine, une parcelle de terrain d'une superficie de 120 mètres carrés à détacher de la parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 126 de la section BR. Cette cession se ferait, à titre gratuit, pour une superficie de 75 mètres carrés, conformément aux prescriptions du PC n° 69 388 98 00449 et au prix de 5 488,16 € pour le restant, soit 45 mètres carrés. Ce prix est conforme à l'estimation des domaines,

- la SNC UTEI Santos Dumont céderait, à la Communauté urbaine, les parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 130, 131 et 135 de la section BR représentant en tout une superficie de 128 mètres carrés. Cette cession se ferait, à titre gratuit, pour une superficie de 77 mètres carrés, conformément aux prescriptions des PC n° 69 388 04 0013 et n° 69 388 03 0188 et au prix de 6 219,92 € pour le restant, soit 51 mètres carrés. Ce prix est conforme à l'estimation des domaines ;

Vu lesdits compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition des diverses parcelles de terrain constituant l'emprise du prolongement de la rue Santos Dumont, entre les rues Henri Pensier et Saint Gervais à Lyon 8°.

2° - Autorise monsieur le président à signer les compromis de vente établis à cet effet ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - La dépense sera prélevée sur l'autorisation de programme n° 410 individualisée le 18 mars 2002 pour un montant de 72 300 €.

4° - La dépense correspondant à ces acquisitions d'un montant de 69 516,75 € auquel s'ajoutent les frais d'actes notariés d'un montant de 3 670 € sera imputée sur l'opération n° 0410 (prolongement de la rue Santos Dumont) - compte 211 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,